

DEPARTEMENT
Alpes-de-Haute-Provence

Communauté d'Agglomération
PROVENCE ALPES
AGGLOMERATION

Année 2021
Séance du 30 juin 2021

N° 26

Objet : Affectation du reliquat
du fond de revitalisation
Moyenne Durance

EXTRAIT
DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL
D'AGGLOMERATION

L'an deux mille vingt et un le trente du mois de juin à dix-sept heures, le conseil d'agglomération Provence Alpes Agglomération, régulièrement convoqué le 22 du mois de juin 2021, s'est réuni au complexe sportif des Lauzières à CHATEAU-ARNOUX-SAINT-AUBAN, sous la présidence de Madame Patricia GRANET BRUNELLO

Est nommé secrétaire de séance : FONTAINE Sonia

Etaient présents :

ACCIAI Bruno, ARENA Antoine, AUDRAN Michel, BAILLE Denis, BELMONTE Sylvie, BENOIT Gérard, BERTRAND Philippe, BLANC Michel, BOYER Christian, CATILLON Pierre, CAZERES Benoit (jusqu'au rapport n° 39), CHABAL CALVI Nadia, CHALVET Gilles (jusqu'au rapport n° 53), COSSERAT Sandrine, DECROIX Hugo, DEORSOLA Jean Paul, ESCLAPEZ Nathalie, EYMARD Max, FIAERT Claude, FONTAINE Sonia, GALLY France, GRANET BRUNELLO Patricia, ISNARD AUBERT Laurence, ISNARD Mireille, JOUVES Marc, KUHN Francis, LAQUET Laura, MOULARD Damien, OBELISCO Francine, OGGERO BAKRI Céline, PARIS Mireille, PAUL Gérard, PAUL Gilles, PEREIRA Georges, PIERI Bernard (à partir du rapport n° 23), PROUST Brigitte, REINAUDO Gilbert, REYNAUD Patrice (jusqu'au rapport n° 53), RISSO Gilbert, SANCHEZ Pierre Bernard, SAVORNIN Béatrice, SEGOND Claude, TEYSSIER Bernard, THIEBLEMONT Martine, TOUSSAINT Carole, TRABUC Nicolas, VILLARD René, VIVOS Patrick, ZANARTU HAYER Italo

Etaient suppléés :

AILLAUD Jean Pierre a donné pouvoir à MENS Jacques
COCHET Brigitte a donné pouvoir à KARCHE Eliette
COMTE Jean Paul a donné pouvoir à GERACE Isabelle
PIERRISNARD Jacqueline a donné pouvoir à CORTES Guy
URQUIZAR Danièle a donné pouvoir à DONNIER Luc (jusqu'au rapport n° 56)

Etaient représentés :

AUZET Guy a donné pouvoir à JOUVES Marc
BARDIN Chantal a donné pouvoir à ZANARTU HAYER Italo
CAZERES Benoit a donné pouvoir à ESCLAPEZ Nathalie (à partir du rapport n° 40)
ESTIENNE Claude a donné pouvoir à BENOIT Gérard
FIGUIERE Marie José a donné pouvoir à PAUL Gérard
GONCALVES Gilles a donné pouvoir à FONTAINE Sonia
ISOARDI Delphine a donné pouvoir à REINAUDO Gilbert
MAGAUD Nathalie a donné pouvoir à CHALVET Gilles (jusqu'au rapport n° 53)
MULLER Emmanuel a donné pouvoir à COSSERAT Sandrine
PIERI Bernard a donné pouvoir à GRANET BRUNELLO Patricia (jusqu'au rapport n° 22)
POURCEL Simone a donné pouvoir à VIVOS Patrick
TEYSSIER Eliane a donné pouvoir à Francis KUHN
UGHETTO Wendy a donné pouvoir à VILLARD René
VOLLAIRE Nadine a donné pouvoir à THIEBLEMONT Martine

Etaient excusés :

AUZET Eric	FLORES Sylvain
BALIQUE François	GRAVIERE Remy
BASSET Françoise	ISOARD Christian
BAUDOUI Marie Anne	MAGAUD Marie José
BONDIL Marc	POSTEL Chrystelle
BOURJAC Jean Marie	REBOUL Childéric
CROZALS Florent	SEVENIER Jean

REÇU EN PRÉFECTURE
le 05/07/2021

Application Alpes Agglomération

Monsieur Patrick VIVOS, rapporteur, expose ce qui suit :

VU la convention de revitalisation du 17 décembre 2010 relative à la revitalisation économique du territoire de la communauté de communes de la Moyenne Durance dans le département des Alpes-de-Haute-Provence suite à la restructuration d l'usine Arkéma France de Château-Arnoux-Saint-Auban et ses quatre avenants signés les 27 août 2012, 22 mars 2013, 1er décembre 2014 et 7 septembre 2016 entre l'État et Arkéma France ;

VU l'arrêté préfectoral n°2016-256-042 du 12 septembre 2016 portant consignation du solde de la convention Arkéma du 17 décembre 2010 auprès de la Caisse des dépôts et consignations ;

Considérant l'affectation du solde de la convention du 17 décembre 2010 à la réalisation d'un hôtel d'entreprises sur la zone industrielle de la Cassine à Peyruis, ou tout autre projet de développement économique répondant aux objectifs de la convention et situé sur le territoire de la communauté de communes de la Moyenne Durance ;

Dans le cadre du dispositif « territoire d'industrie », Provence Alpes Agglomération souhaite développer l'attractivité de deux sites industriels majeurs : la plate-forme chimique de Saint-Auban et la Zone Industrielle de la Cassine.

En 2020 et 2021, grâce au concours financier de la région et de la Banque des territoires, ces deux sites ont bénéficié d'études de marché et de positionnement pour attirer de nouveaux industriels.

Pour mémoire, la communauté de Communes bénéficiait d'un reliquat financier issu de la convention de revitalisation du 17 décembre 2010 qui s'élève à 91 405,61 €. Ce reliquat était affecté à un projet d'hôtel d'entreprise qui n'a pas abouti, faute de financements suffisants.

Provence alpes agglomération souhaite solliciter ce reliquat auprès de la préfecture des Alpes de Haute-Provence pour réaliser les études règlementaires nécessaires à l'implantation d'entreprises sur la zone d'activité et ainsi jouer son rôle de facilitateur dans le processus d'installation des entreprises sur le territoire.

L'objectif est notamment d'obtenir la labellisation « site industriel clé en main » pour la zone industrielle de la cassine. La plate-forme industrielle de Saint-Auban bénéficiant déjà de ce label national. Pour cela, des études à réaliser en phase d'anticipation d'aménagement sont nécessaires dans les domaines environnementaux (étude faune/Flore 4 saisons) et archéologiques (Diagnostic préventif pour partie et fouilles obligatoires pour tout aménagement sur une partie du plateau haut de la zone industrielle).

REÇU EN PREFECTURE

le 05/07/2021

Agglomération Alpes Provence

99_DE-804-200067437-20210630-26_30062021

Il vous est demandé d'autoriser Madame la présidente à :

- Solliciter le déblocage total du reliquat issu de la convention de revitalisation du 17 décembre 2010 auprès de la préfecture des Alpes de Haute-Provence
- Mobiliser le reliquat du fond de revitalisation Moyenne Durance pour financer les études règlementaires nécessaires pour faciliter l'installation d'entreprises.

LE CONSEIL D'AGGLOMERATION
Après en avoir délibéré et procédé au vote
Approuve les propositions présentées

A l'unanimité

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits.
Ont signé au registre des délibérations les membres présents.

Pour extrait conforme
La Présidente Patricia GRANET-BRUNELLO



REÇU EN PREFECTURE
le 05/07/2021

Application n° 17000 E Agglo Alpes.com

